

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 18h10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de MICHEL Fabrice, Président.

Date de la convocation : 02 décembre 2025

Délégués en exercice : 39

Délégués présents à l'ouverture de la séance : 23

Pouvoirs : 4

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Laury LAVILLE, Directeur des Services Techniques, Fatima BOUZEHRA, Elisabeth ROBERT, Responsable des Ressources Humaines, Jennifer NARDI, Animatrice de prévention des déchets et OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

.....
Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, DUCOUSSO Jean-Claude / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, CAZADE Pascal (pouvoir de MOTHES Christophe), CHARENTON Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de ROBERT Pierre), LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoir de MARGOUIILLÉ Michel) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MASCOTTO Jean-Louis, MONGET Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MOTHES Christophe, (donné pouvoir à CAZADE Pascal) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** ALFONSO CHARIOL Agnès (donné pouvoir à CHAUMARD Jean Pierre) / **Communauté de communes du Pays Foyen :** MARGOUIILLÉ Michel (donné pouvoir à MAS François), ROBERT Pierre (donné pouvoir à GROSSIAS Mireille).

Absents excusés :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin / **Communauté de communes du Pays Foyen :** CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** ARDOUIN Eliam.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, ANGELY Jacques, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDE Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen :** PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean-Pierre.

Le quorum est atteint (23 présents + 4 pouvoirs), le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Le Président ouvre la séance.

Jean Pierre CHAUMARD est désigné secrétaire de séance par le Comité Syndical.

Le Président sollicite l'avis des délégués sur un point du règlement de collecte portant sur la collecte durant des travaux effectués dans une commune. Les communes doivent informer COVED lors de travaux sur une rue dans leur commune empêchant le passage des camions afin qu'un point de collecte déplacé soit mis en place par COVED. En cas de non-respect de cette procédure les collectes engagées sont facturées à la commune. Or il s'avère que certaines communes refusent de régler la facture.

Le Président demande aux délégués si ça leur semble normal que les communes soient facturées.

Jean Pierre Chaumard, Vice-président en charge de la collecte, estime qu'il est tout à fait normal d'appliquer le règlement de collecte et que son non-respect doit entraîner une facturation selon les règles définies dans celui-ci.

Le Président propose de passer au vote sur le maintien de cette procédure.

Résultat du vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

François MAS tient à remercier l'USTOM sur son implication lors de l'incendie dans un quartier dans la bastide pour la réorganisation de la collecte.

Point n°2 : Délégation de signature, présentation des avancées de leur commission par les Vice-Présidents
--

Le Président fait état des arrêtés :

Le Président indique aux délégués que des arrêtés de délégation de signature vont être pris dans les jours qui viennent à savoir :

- Délégation de signature à hauteur de 1 500€ pour Laury LAVILLE, Directeur des Services Techniques.
- Délégations de signature à hauteur de 500 € pour Jean François OLEWSKI, Technicien en charge des travaux et Cédric LEFRANC, Responsable service Recyclerie.

Le Président fait état des décisions :

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier Comité Syndical.

Le Président demande aux Vice-Présidents d'informer l'assemblée sur les signatures accordées dans le cadre de leur délégation et sur l'avancée de leur dossier.

Bastien MERCIER en charge des sites et de l'exploitation indique que le dossier de Pessac-sur-Dordogne avance très bien, juste quelques modifications ont été apportées. Une attention particulière porte sur la ligne budgétaire afin que le cap soit maintenu.

Bruno MARTY en charge de la prospective du développement et du déploiement des PAV fait part aux délégués du problème d'étanchéité des bornes installées sur La Réole nécessitant leur remplacement. Ces bornes se situant au cœur de la ville sont tenues à des prescriptions très précises aussi bien sur leur aspect extérieur que sur leur respect de l'environnement. L'achat de nouvelles bornes est en cours.

Le Président indique que le SMICVAL ayant des bornes étanches disponibles, l'USTOM s'est porté acquéreur. Nous sommes en attente du document comptable.

Christophe MIQUEU en charge de la communication, la prévention et les biodéchets étant absent a fait parvenir au Président les éléments suivants :

Communication sur la fermeture du 04/12 : journée du personnel

- Envoi des informations aux usagers, aux professionnels et aux administrations.
- Retours positifs des usagers, qui ont apprécié la clarté et l'anticipation de la communication.
- Choix de ne pas utiliser le SMS :
 - Coût estimé : 1 181,34 € pour 26 252 usagers.
 - Information à caractère négatif ne justifiant pas un envoi payant pouvant générer de la frustration.
- Diffusion complémentaire sur les écrans des déchèteries.

2. Prochaines communications à destination des administrations

- Mise en place d'un kit de communication pour les prochaines annonces importantes (fermetures exceptionnelles, nouveaux horaires...) :
 - PDF pour un affichage dans les locaux....
 - Visuels pour les réseaux sociaux des communes, etc

3. Actions validées

- Validation du nouveau calendrier de collecte.
- Validation du P'tit Vert.

4. Biodéchets

- Fin de l'opération "compostage pour tous" dans le Réolais en Sud Gironde qui a été un beau succès
- Emailing sera envoyé aux administrations afin :
 - De recenser les équipements biodéchets,
 - D'assurer un suivi centralisé par l'USTOM.

5. Communication de fin d'année

- Emailing sera envoyé sur les informations relatives aux fêtes de fin d'année.
- Annonce de la possibilité de broyage des sapins de Noël en février.
- La nouvelle convention événementielle (sans Ecocup)

6. Article de presse – Budget 2026

- Parution d'un article dans *Le Résistant* portant sur le budget 2026 de l'USTOM.

7. Développement de la signalétique de la nouvelle Recyclerie de Pineuilh.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Point n°3 : Budget primitif 2026

Le Président indique que le PPI présenté à la commission des finances est passé de 9 M€ à 12 M€ afin de prendre en compte les travaux d'agrandissement pour la déchèterie de la Réole et les bureaux de Massugas.

Dépenses de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	CA 2024	CA 2025 Est.	BP 2026	BP2026 /CA2025
DEPENSES						
011	Charges Générales hors 611	1 228 700 €	1 392 741 €	1 504 422 €	1 568 000 €	4%
	611 des charges générales	255 125 €	220 996 €	236 573 €	314 000 €	33%
	611-Marchés d'exploitation	5 997 134 €	6 135 130 €	6 300 000 €	6 435 705 €	2%
	Sous-Total 011 :	7 480 959 €	7 748 866 €	8 040 995 €	8 317 705 €	3,4%
012	Charges de Personnel	2 538 059 €	2 589 777 €	2 662 800 €	2 903 849 €	9%
65	Autres charges de gestion courante	69 743 €	78 201 €	92 142 €	94 906 €	3%
66	Charges Financières	71 177 €	68 827 €	76 900 €	94 731 €	23%
67	Charges Exceptionnelles	37 637 €	206 361 €	100 000 €	10 000 €	-90%
68	Provisions pour risques et charges	25 251 €	825 066 €	821 273 €	0 €	-100%
042	Dotations aux amortissements/Cession	944 154 €	946 073 €	903 042 €	1 073 200 €	19%
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	100 000 €	#DIV/0!
023	Virement à la section d'Investissement				943 471 €	
TOTAUX :		11 166 981 €	12 463 172 €	12 697 152 €	13 537 862 €	6,62%

Le Président indique qu'au niveau du 011 il est constaté une stabilité concernant les marchés d'exploitation ;

011-Marchés d'exploitation:					
	CA 2024	BS 2025	CA 2025 Est.	DOB 2026	BP 2026
611-Marchés d'exploitation	6 135 130 €	6 454 153 €	6 300 000 €	6 435 702 €	6 435 705 €
Evolutions				BP2026/BS2025	-0,29%

Evolution des tonnages :

DETAIL DES MARCHES DE SOUS-TRAITANCE		REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISÉ 2024	BP2025	PROJ. 2025	BP2026	BP/PROJ.
Type Prestation	Nature déchets	Qté 2021	Qté 2022	Qté 2023	Qté 2024	Qté 2025	Qté 2025	Qté 2026	%Evol.
Traitement	O.Ménagères	11 423,34	11 040,00	10 338,60	9 899,56	9 809,00	9 528,00	9 502,00	-0,3%
Traitement	Encombrants	5 123,82	4 857,00	3 854,26	3 734,04	3 686,00	3 628,00	3 520,00	-3,0%
Collecte PAP	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NC
Collecte PAP	O.Ménagères	11 264,44	11 054,00	10 308,12	9 870,46	9 557,00	9 458,00	9 268,00	-2,0%
Collecte PAP	Recyclables	3 662,71	3 740,00	3 851,11	3 929,00	3 929,00	3 956,00	4 074,00	3,0%
TRI	Recyclables	3 960,26	4 139,00	4 122,50	4 218,84	4 367,00	4 290,00	4 426,00	3,2%
TRI	Refus de tri	941,15	900,00	768,78	1 345,34	1 300,00	1 149,00	1 000,00	-13,0%
Collecte PAV	Verre	2 898,55	2 864,00	2 746,18	2 761,84	2 912,00	2 880,00	2 909,00	1,0%
Collecte PAV	EMR	354,69	277,00	264,62	319,54	438,00	335,00	352,00	5,1%
Collecte PAV	O.Ménagères	1,77	5,00	5,24	22,40	252,00	71,00	234,00	229,6%
Collecte PAV	JMR	171,58	144,00	171,36	136,52	141,00	135,00	141,00	4,4%
Transport (T)	Encombrants	5 226,27	5 121,00	3 854,25	3 734,04	3 868,00	3 628,00	3 520,00	-3,0%
Transport (T)	O.Ménagères	11 375,61	11 026,00	10 338,60	9 899,55	9 809,00	9 528,00	9 502,00	-0,3%
Transport (T)	Recyclables	3 923,67	4 139,00	4 122,50	4 218,84	4 367,00	4 290,00	4 426,00	3,2%
Transport (T)	EMR-JMR	234,67	192,00	202,64	139,90	140,00	134,00	134,00	0,0%
(quantités exprimées en tonnes, prix en euros)		60 562,53	59 498,00	54 948,76	54 229,87	54 575,00	53 010,00	53 008,00	

Il est constaté une poursuite des tendances constatées en 2025 à savoir une baisse de 1% sur la collecte, transport et traitement des ordures ménagères, une réduction de 3% des encombrants collectés (REP Bâtiment) et une augmentation de 3 % des tonnages de recyclables collectés.

A noter également que le déploiement des collectes en PAV s'est avéré moins fort que l'hypothèse prise au BP2025. Le Président souhaite qu'un effort soit fait à ce sujet.

Prestations hors marchés :

011-Prestations hors marchés d'exploitation					
	CA 2024	BS 2025	CA 2025 Est.	DOB 2026	BP 2026
611-Prestations hors marchés	220 996 €	296 320 €	236 573 €	346 915 €	314 000 €
Evolutions				BP2026/BS2025	5,97%

Ces prestations portent sur de la création graphique pour la communication, l'accompagnement au compostage et formations par Au Ras Du Sol, la sécurisation des déchèteries via la télésurveillance, le déplacement et le nettoyage de bornes d'apport volontaire, la lutte contre les nuisibles et la sous-traitance informatique.

Charges générales :

011-Charges générales hors 611 :					
	CA 2024	BS 2025	CA 2025 Est.	DOB 2026	BP 2026
Charges générales (hors 611)	1 392 741 €	1 944 742 €	1 504 422 €	1 534 510 €	1 568 000 €
Evolutions				BP2026/BS2025	-19,37%

Au-delà des reconductions de crédits courants, il est à noter ; le déploiement des recycleries engendrant des coûts de gestion, la location d'un manuscopie pour Saint Magne, le renforcement des moyens de sécurité sur tous les sites, l'assurance de nouveaux sites d'exploitation et un budget d'études de 90K€ dimensionné pour des sujets de développement comme le schéma de collecte dans la perspective du renouvellement des marchés de porte à porte et de point d'apport volontaire ainsi qu'une AMO pour la rédaction d'un marché de performance.

Chapitre 012 : masse salariale

012-Charges de personnel:					
	CA 2024	BS 2025	CA 2025 Est.	DOB 2026	BP 2026
012-Charges de Personnel	2 589 777 €	2 791 000 €	2 662 800 €	2 903 849 €	2 903 849 €
Evolutions				BP2026/BS2025	4,04%

Le budget primitif 2026 est construit sur un organigramme acté et complètement pourvu avec la création du poste de technicien biodéchets, un poste supplémentaire à la redevance incitative, le recrutement d'agents valoristes pour le démarrage de la recyclerie de Pineuilh.

Une hypothèse de croissance des salaires et des charges de 3% pour les agents privés et publics.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Recettes de fonctionnement :

RECETTES		CA 2023	CA 2024	CA 2025 Est.	BP 2026	BP2026 /CA2025
74	CDC- appels R/	9 330 366 €	9 890 876 €	9 843 090 €	10 443 090 €	6%
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 401 014 €	1 857 453 €	1 817 000 €	1 600 000 €	-12%
	Autres subventions (Ademe, Total)	30 000 €	218 957 €	46 000 €	0 €	-100%
	Remboursements sur CAE	101 395 €	43 309 €	0 €	0 €	#DIV/0!
	Sous-Total 74 :	10 862 775 €	12 010 595 €	11 706 090 €	12 043 090 €	2,9%
70	Produit des services dont facturations	447 549 €	401 496 €	347 915 €	350 000 €	1%
70	Revente de matériaux	572 865 €	650 839 €	762 000 €	601 852 €	-21%
013	Remboursements sur rémunération	38 484 €	42 372 €	43 919 €	45 237 €	3%
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	223 000 €	193 944 €	2 085 €	309 000 €	14720%
76	Produits financiers	3 €	5 €	3 €	5 €	67%
77	Produits exceptionnels	104 020 €	48 547 €	50 000 €	10 000 €	-80%
78	Reprise sur amortissements et provisions	4 502 €	25 251 €	825 491 €	0 €	-100%
042	Opération d'ordre	178 677 €	178 677 €	178 678 €	178 678 €	0%
002	Résultat excédentaire reporté					
TOTAUX :		12 431 876 €	13 551 726 €	13 916 181 €	13 537 862 €	-2,72%
Résultat de fonctionnement (CA N):		1 264 894 €	1 088 554 €	1 219 029 €	0 €	

74- Recettes principales					
Recettes du chapitre 74	CA 2024	BS 2025	CA 2025 Est.	DOB 2026	BP 2026
CDC: appels Redevance Incitative	9 890 876 €	9 937 158 €	9 843 090 €	10 443 090 €	10 443 090 €
Subventions éco-organismes	1 857 453 €	1 782 156 €	1 817 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
Subventions (ADEME, Région,...)	218 957 €	0 €	46 000 €	0 €	0 €
Remboursements sur CAE	43 309 €	0 €	43 919 €	0 €	0 €
TOTAL Chapitre 74	12 010 595 €	11 719 314 €	11 750 009 €	12 043 090 €	12 043 090 €
Evolutions				BP2026/BS2025	2,76%

Le Président indique que les recettes de la redevance incitative sont stables. Les appels au niveau des Communautés de Communes s'élèvent à plus de 600 000€.

A noter des recettes de la recyclerie estimées à 309 K€.

Le soutien financier des éco-organismes estimé à 1,6 M€ a été revu à la baisse. Concernant l'ADEME une prolongation de délai a été obtenu pour justifier des dépenses relatives aux biodéchets.

Pour les reprises de matériaux, la commission d'appel d'offres a montré des cours en hausse. Les apports des professionnels sont stabilisés autour de 200 K€.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Section d'investissement :

VUE D'ENSEMBLE BUDGET D'INVESTISSEMENT		Compta	Compta	Compta	BP 2026	
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2023	CA 2024	CA 2025 Est.	BP 2026	BP2026 /CA2025
DEPENSES						
16	Emprunts et assimilés	322 938 €	329 721 €	324 381 €	341 510 €	6%
10	Réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
20	Immobilisations incorporelles	47 542 €	56 713 €	102 954 €	208 700 €	339%
21	Immobilisations Corporelles	1 044 091 €	878 466 €	652 658 €	971 876 €	-7%
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	0 €	338 646 €	726 938 €	1 600 000 €	#DIV/0!
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
26	Immobilisations financières			35 000 €	0,00 €	#DIV/0!
27	Cautions et emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	0 €	18 000 €		#DIV/0!
040	Opérations d'ordre entre sections	178 677 €	178 677 €	178 677 €	178 678 €	0%
020	Dépenses imprévues d'Investissement	0 €	0 €	0 €	75 907 €	NS
001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
TOTAUX :		1 593 248 €	1 782 224 €	2 038 608 €	3 376 671 €	112%
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2023	CA 2024	CA 2025 Est.	BP 2026	BP2026 /CA2025
RECETTES						
10	Dotations et Fonds de réserve	0 €	800 449 €	841 174 €	60 000 €	#DIV/0!
13	Subventions	0 €	60 000 €	0 €	0 €	NS
16	emprunts et assimilés	0 €	0 €	700 000 €	1 300 000 €	#DIV/0!
23	remboursements sur retenues de garanties	0 €	684 €	0 €	0 €	NS
040	Amortissements	944 154 €	946 073 €	903 042 €	1 073 200 €	14%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	0 €	18 000 €	0 €	#DIV/0!
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	943 471 €	NS
001	Solde d'exécution positif reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
TOTAUX :		944 154 €	1 807 206 €	2 462 216 €	3 376 671 €	258%

Le Président indique que l'emprunt de 1,3 M€ est inscrit sur le budget primitif afin de s'assurer des conditions de taux optimales pour le financement des travaux de la réhabilitation de la recyclerie de Pessac.

Le Président demande s'il y a des questions.

François MAS demande des informations sur le dossier des panneaux photovoltaïques de Rimons.

Le Président répond que la fin de l'enquête publique est fixée au 16 décembre. Le retour du SDIS obligeant à un recul de 3 mètres met à mal ce projet.

Un courrier cosigné de l'USTOM, Daniel BARBE, Président de la CDC et de René BOUDIGUE, Maire de Rimons sollicitant un rendez-vous avec Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Langon est en cours.

Le Président demande s'il y a des questions sur le Budget Primitif 2026. Pas de question. Il propose de passer au vote.

Vote pour approuver le Budget Primitif 2026 :

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2026.

Point n°4 : Provision pour risques et charges

Le Président indique aux délégués que le coût de la réhabilitation de l'ancienne décharge de Rimons a été actualisé par le cabinet ANTEA amenant à un coût total de 857 000 € comprenant 772 000 €HT de travaux, 70 000 €HT de Maîtrise d'Œuvre et 15 000 €HT d'honoraires de contrôle.

A ce coût global s'ajoute la provision de 50 000 € prévue en 2024 pour le risque de perdre le procès Grenier Bigatton (usager ayant chuté dans une benne en 2027).

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote pour :

- Reprendre la provision comptabilisée fin 2024 à concurrence de 790.000 € HT et
- Provisionner sur l'exercice 2025 100% du risque réévalué comme détaillé précédemment, soit 907.000 € HT au compte 6875-Dotation aux provisions pour risques et charges.

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider la provision 2025 pour risques et charges ainsi définie dans son principe et dans son montant.

Point n°5 : Décision modificative n°5

FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Désignation compte	Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	Commentaires
022	-	Dépenses imprévues	90 100,00 €				
042	6811/675	Op. d'ordre (entre sections)					
011	611	Charges générales	26 900,00 €				
012	6411	Charges de personnel					
65	6541	Créances admises en non-valeur					
65	6542	Créances éteintes					
68	6875	Dotation aux provisions pour risques		907 000,00 €			Dotation pour R&C Rimons + affaire GB
67	673	Annulation de titres sur ex. antérieurs					
042	6811	Op. d'ordre (entre sections)					
70	703	Produit des services dont facturations					
13	64198	Remboursements sur rémunération					
74	74	Subvention d'Exploitation					
78	7817	Reprise sur dotation/créances					
78	7875	Reprise dotation pour risques & charges				790 000,00 €	Reprise provision 2024 pour R&C Rimons+affaire GB
			117 000,00 €	907 000,00 €	0,00 €	790 000,00 €	
		Nouvelles dépenses nettes (FONCT.)	790 000,00 €		790 000,00 €		Nouvelles recettes nettes (FONCT.)
INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Désignation compte	Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	Commentaires
16	1641	Emprunts et dettes assimilées					
20	2031	Etudes					
21	2138	Autres bâtiments					
23	2313	Immobilisations en cours					
26	261	Titres de participation					
040	158	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	2031	Op. patrimoniales (dans la section)				115 000,00 €	Intégration des études à amortir (St Magne)
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	2313	Op. patrimoniales (dans la section)		115 000,00 €			Intégration des études à amortir (St Magne)
			0,00 €	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €	
		Nouvelles dépenses nettes (INVEST.)	115 000,00 €		115 000,00 €		Nouvelles recettes nettes (INVEST.)

Le Président explique qu'afin de comptabiliser l'opération regroupant les travaux de Rimons et l'affaire Grenier un complément de crédits de 115 000 € est nécessaire. Une décision modificative n°2 doit être prise.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote.

Vote pour valider la décision modificative 2025 n°2.

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la décision modificative 2025 n°2.**

Point n°6 : Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux de Pessac sur Dordogne

Le Président indique que pour financer la réhabilitation du site de Pessac sur Dordogne il est proposé un financement de 60% par un emprunt de 1 300 000 €, le reste par autofinancement).

Après consultation la proposition du Crédit Mutuel ARKEA, a été retenue :

- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Index : taux du Livret A
- Taux d'intérêt annuel : taux du Livret A + marge de 0,50
- Mode d'amortissement du capital : linéaire,
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,
- Base de calcul des intérêts : 30/360 jours,
- Phase de mobilisation de 12 mois à TI3M + 0,77%
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, sans faculté de réemprunter, avec un préavis minimum d'un mois, moyennant une indemnité forfaitaire du 3% du CRD
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant emprunté

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote pour :

- **Souscrire à la proposition du Crédit Mutuel ARKEA de prêt de 1 300 000€ aux caractéristiques précédentes,**
- **Autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents et de procéder à toute opération dans le cadre de ce contrat de prêt.**

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité valide :**

- **De souscrire à la proposition du Crédit Mutuel ARKEA de prêt de 1 300 000€ aux caractéristiques précédentes,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents et de procéder à toute opération dans le cadre de ce contrat de prêt.**

Point n°7 : Créances éteintes

Le Président rappelle que les créances éteintes ne peuvent plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement, c'est le cas, notamment des dettes prononcées par le juge de la commission de surendettement, par le tribunal de commerce de Bordeaux pour insuffisance d'actifs et des créances non recouvrées par le Trésorier du SGC de Coutras, à l'issue ultime des procédures engagées.

L'USTOM ne peut que constater l'effacement de la dette prononcé par le tribunal de commerce de Libourne pour insuffisance d'actifs, pour un montant de 44,51€

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote pour

- **Admettre en créance éteintes -Chap.65/Article 6542 – les titres de recette effacés par le juge de la commission de surendettement et le tribunal de commerce de Bordeaux pour un montant total de 432.03 €**
- **Notifier la présente délibération à Madame la Trésorière.**

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité :**
 - **Admet en créance éteintes -Chap.65/Article 6542 – les titres de recette effacés par le juge de la commission de surendettement et le tribunal de commerce de Bordeaux pour un montant total de 432.03 €**
 - **Notifiera la présente délibération à Madame la Trésorière.**

Point n°8 : Admission en non-valeur

Le Président propose aux délégués de reporter ce point.

Il s'explique en indiquant que le Trésor Public demande à l'USTOM d'admettre en non-valeur 17 985,37 € de créances correspondant à une liste de 17 pages.

Ces créances de montant unitaire faible n'ont pu être recouvrées à l'issue des procédures de recouvrement engagées par le Trésor Public pour les raisons suivantes ; un montant sous le seuil d'exigibilité, décès des débiteurs, débiteurs introuvables, insolvable

Le Président souhaite que l'USTOM s'assure que l'on ne puisse rien faire pour récupérer ces sommes sachant que la plupart des factures sont des factures de déchèterie. Il pourrait être proposé de facturer au-dessus de 15€.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande s'il n'est pas envisageable d'avoir des bornes avec paiement direct.

Le Président répond que ce n'est pas possible car l'USTOM est un service public.

Marie Claude LAVIGNAC est contre l'effacement des dettes des 19 usagers condamnés par le tribunal.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autre question.

Il propose de passer au vote sur le report du point n°9 « Admission en non-valeur ».

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de reporter le point n°9 sur l'admission en non-valeur.**

Le Président indique que M. MARGALEF a à nouveau été débouté par le tribunal.

Christian MALANDIT-SALLAUD indique que M MARGALEF est insolvable. L'avocat a été saisi afin de porter plainte car il possède des biens.

Le Président lui répond que l'avocat vient de recevoir le relevé cadastral des biens immobiliers de MARGALEF et qu'une procédure pour contraindre le Trésor est en cours de rédaction.

Point n°9 : Accueil de CASTILAB à Pessac sur Dordogne

Départ de Bruno MARTY, de la CDC du Réolais ce qui porte le nombre de votants à 26.

Le Président informe les délégués sur le souhait de l'association CASTILAB d'implanter un atelier de tri et découpe de chiffons à Pessac. Il rappelle que la filière textile a de grosses difficultés nous obligeant à mettre aux encombrants tout le textile récupéré dans les déchèteries.

Afin d'encadrer cette activité il est proposé de signer un bail précaire de 3 mois renouvelables à dater du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au début des travaux de réhabilitation de Pessac sous réserve d'une conclusion positive de l'APAVE.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande si nos locaux sont assurés.

Le Président répond que l'USTOM est assuré pour ses locaux et l'association doit s'assurer pour son activité.

Bastien MERCIER précise que cette activité ira jusqu'au démantèlement des locaux début mai 2026.

Marie-Claude LAVIGNAC indique avoir proposé un nouveau logement sur Doulezon à M. GIRET, actuel locataire de Pessac.

François MAS explique que CASTILAB fait un travail très intéressant, il est important de travailler avec eux ça ne peut qu'améliorer l'image de l'USTOM.

Jean Claude DUCOUSSO connaît bien cette association qui fait des travaux chez les habitants dans le domaine de la propreté, l'aide aux personnes âgées... Cette association est méritante, elle permet à des chômeurs de se remettre au travail (10%) et l'USTOM se doit de la soutenir.

Le Président indique que CASTILAB fabrique nos composteurs en bois.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autre de question.

Il propose de passer au vote.

Vote pour autoriser le Président à signer le bail précaire avec CASTILAB.

Résultat du vote :

Pour	: 26 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le bail précaire avec CASTILAB.**

Informations

Recyclerie de Pineuilh

La fin des travaux est prévue fin janvier 2026. L'ouverture se fera dans les premiers jours de mars afin de tenir compte d'éventuelles levées de réserve.

Le Président informe les délégués que l'inauguration associée aux vœux du Président est prévue le vendredi 31 janvier 2026 à 18H.

SPL UNITOM 33 :

Le Président informe les délégués que le Préfet a refusé la création du GIP pour le traitement des ordures ménagères.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il passe la parole à Christian MALANDIT-SALLAUD.

Christian MALANDIT-SALLAUD remercie tout le monde pour le travail accompli, le PPI à 12 M€ montre que l'USTOM est en pleine santé.

Il tient à remercier vivement Philippe CHUCHE, responsable financier, qui a permis d'arriver à ce résultat et regrette son départ. La rigueur et le travail accomplis auprès des prestataires notamment VEOLIA ont permis de redresser la situation financière.

Il regrette vivement la décision du Préfet pour la SPL, 4 ans de travail arrêter d'un coup. L'objectif d'obtenir un tarif unique pour les usagers permettait d'envisager un gain pour tous.

Le maintien des tarifs de la grille tarifaire est positif.

Il termine en indiquant qu'il y a toujours eu des débats apaisés et les projets d'envergure programmés montrent la vision à long terme de l'USTOM sans compter l'agrandissement de la déchèterie de la Réole qu'il faudra envisager.

Le Président lève la séance à 19H15 et invite les délégués à se retrouver autour d'un pot convivial.

Le secrétaire,
Jean-Pierre CHAUMARD

Le Président,
Fabrice MICHEL

